

PROCES VERBAL DU 13 avril 2016

COMMUNE DE SAINT-PERDON

L'an deux mille seize, le treize du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

Présents : M. Jean-Louis Darrieutort, M^{me} Régine Nehlig, M. Gilles Castaignède, M^{me} Sandrine Casini, M. Jean-Paul Darsaut, M. Jean-Michel Dourthe, M^{me} Marie-Christine Cazenave, M^{me} Odile Bénéteau, M^{me} Corine Lafitte, M. Cédric Barrouillet, M^{me} Élodie Dudon, Mme Dorothée Tastet, Stéphane Houllière et M. Patrick Beeuwsaert.

Excusé(es) ayant donné procuration: M. Didier Lartigue à M^{me} Marie-Christine Cazenave, M. Sébastien Lanibois à M^{me} Sandrine Casini, M. Ludovic Pastor à M. Jean-Louis Darrieutort, M. Patrick Dangoumau à Mme Dorothée Tastet.

Absent : M^{me} Hélène Dupin

Secrétaire de séance : M^{me} Sandrine CASINI

M. le Maire donne le compte-rendu des travaux en cours :

- Les travaux des vestiaires suivent leurs cours,
- L'entreprise Baptistan n'a encore communiqué aucune date d'intervention pour le Skate Park,
- L'arrosage a été installé avenue des arènes et le paillage suivra prochainement.

M. le Maire informe l'assemblée qu'après le vote du budget la commission Animations se réunira pour déterminer les subventions à verser aux associations qui en ont fait la demande.

M. le Maire indique que le dossier du sinistre des Arènes a été renvoyé une nouvelle fois.

M. Patrick Beeuwsaert demande des nouvelles de l'éclairage du château d'eau. Mme Régine Nehlig répond que la commune attend une réponse pour la mise en place de l'éclairage au sol.

Le conseil municipal trouve la peinture du château d'eau ne donne pas un rendu satisfaisant. Cela fera l'objet, lors de la prochaine réunion de chantier, d'une discussion avec le maître d'œuvre.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Budgets 2016 : Commune, Assainissement, Eau ;
- 2) Vote des taux d'imposition
- 3) Tarif assainissement
- 4) Créances en non valeurs budget commune et assainissement ;
- 5) Créances éteintes budget commune ;
- 6) Equipement d'un système de mesure de débit trop plein station d'épuration ;
- 7) Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police ;
- 8) Demande de subvention DETR pour la salle paroissiale ;
- 9) Régime indemnitaire poste de rédacteur ;
- 10) Informations diverses.

1) Budgets 2016 : Commune, Assainissement, Eau

Budget Eau :

M. Gilles Castaignède présente à l'assemblée le projet de budget Eau.

Une discussion s'engage sur la question de recourir ou non à un emprunt compte tenu :

- du futur transfert de cette compétence à l'Agglomération,
- de l'excédent annuel dégagé sur ce budget annexe.

Après discussion, les conseillers retiennent la solution de l'emprunt. La Commune pourra négocier une récupération totale ou partielle de l'excédent de Trésorerie lors du transfert de compétences compte tenu de la rénovation du château d'eau et du bon état général des réseaux.

Le budget présenté est équilibré, par section, en dépenses et recettes comme suit :

Investissement :

Dépenses : 484 255,20 €

Recettes : 484 255,20 €

Fonctionnement :

Dépenses : 51 721,14 €

Recettes : 51 721,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du budget Eau.

Budget assainissement :

M. Gilles Castaignède présente à l'assemblée le projet de budget Assainissement.

Mme Sandrine Casini évoque la subvention du budget communal nécessaire à l'équilibre du budget Assainissement.

Elle ajoute que les tarifs actuels ne permettent pas d'équilibrer parfaitement ce budget.

Une délibération sera proposée pour augmenter la redevance d'Assainissement et anticiper le futur transfert.

Au moment du transfert, le budget devrait être équilibré sur la section de fonctionnement.

Le budget présenté est équilibré, par section, en dépenses et recettes comme suit :

Investissement :

Dépenses : 126 520,69 €

Recettes : 126 520,69 €

Fonctionnement :

Dépenses : 140 475,54 €

Recettes : 140 475,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du budget Assainissement.

Budget Commune :

M. Gilles Castaignède présente à l'assemblée le projet de budget Commune.

M. Gilles Castaignède indique que les dépenses de fonctionnement sont en nette diminution en raison du transfert scolaire.

M. le Trésorier Principal qui s'est rendu en mairie ce jour a suggéré aux élus d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales de 3%.

M. Stéphane Houllière évoque une évolution éventuelle des bases.

Mme Sandrine Casini indique qu'en cas d'un maintien des bases, un déficit de la section de fonctionnement pourrait survenir.

Mme Bénateau demande s'il convient d'augmenter les taux des 3 taxes ou pas. M. Castaignède indique qu'il faut effectivement augmenter les trois taux.

M. Castaignède présente ensuite les dépenses d'investissement.

M. Stéphane Houllière demande où apparaissent les travaux d'aménagement du bourg.
M. le Maire indique que ces travaux ne seront pas engagés cette année.

Mme Dorothée Tastet évoque la maison Labeyrie. M. le Maire indique que le premier versement interviendra l'année prochaine.

M. Stéphane Houllière demande des nouvelles du projet de maison médicalisée. M. le Maire explique qu'il a eu des contacts avec plusieurs médecins.

M. le Maire ajoute que la réflexion est engagée sur un territoire plus large comprenant Saint Perdon mais aussi les communes de Campagne et certainement Meilhan.

M. Jean-Paul Darsaut explique que les maisons médicales sont des projets difficiles à mettre en œuvre en raison du cahier des charges et du projet médical obligatoirement commun, imposés aux praticiens.

M. Patrick Beeuwsaert confirme que les contraintes de maison médicale semblent effectivement « freiner » les médecins.

M. Stéphane Houllière demande si la piste cyclable sera à la charge de la commune. M. le Maire explique que la piste cyclable sera financée par une subvention européenne et par Mont de Marsan Agglomération.

Mme Dorothée Tastet demande quelles sont les motivations du projet de station service. M. le Maire indique que des administrés lui ont demandé des nouvelles du projet et que l'enquête réalisée auprès de la population laisse à penser que les Saint Perdonnais sont plutôt favorables à ce projet.

Les travaux sont estimés à environ 140 000 € pour la commune et 90 000 € pour le pétrolier.

Mme Dorothée Tastet demande qui enlèvera les cuves si jamais la station devait fermer. M. le Maire indique que cette question sera évoquée dans la négociation avec le pétrolier et il ajoute que le projet pourra être arrêté s'il n'est pas viable économiquement et représente un coût important pour la commune.

Le budget présenté est équilibré, par section, en dépenses et recettes comme suit :

Investissement :

Dépenses : 1 099 142,51 €

Recettes : 1 099 142,51 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 092 951,28 €

Recettes : 1 092 951,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, par 15 voix pour, 2 abstentions (M. Stéphane Houllière et Mme Dorothée Tastet) et 1 voix contre (M. Patrick Dangoumau), le budget primitif 2016.

2) Vote des taux d'imposition

M. le Maire explique que le budget venant d'être voté en équilibre autant en fonctionnement qu'en investissement, il convient de voter les taux d'imposition des taxes d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti.

Il propose une augmentation de 3% des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- ✓ de fixer les taux comme suit :
- Taxe d'habitation : 8,69 % ;
- Taxe foncière bâti : 15,13 % ;
- Taxe foncière non bâti : 41,79 %

Délibération adoptée par 17 voix pour et 1 voix contre (M. Patrick Dangoumau)

3) Redevance Assainissement

M. le Maire informe l'assemblée que pour l'équilibre du budget communal, il convient de réviser les montants de la redevance Assainissement, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011, qui sont les suivants :

- Prime fixe : 52,00 €
- m³ consommé : 0,75 €

Il propose au Conseil Municipal de fixer la tarification du service d'assainissement communal comme suit :

- Prime fixe : 60,00 €
- m³ consommé : 0,80 €

Il propose au cette nouvelle tarification soit applicable à compter du 1^{er} juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- dit que cette nouvelle tarification sera applicable à partir du 01/07/2016
- charge M. le Maire de l'application de ces dispositions.

Délibération adoptée par 17 voix pour et 1 voix contre (M. Patrick Dangoumau)

4) Créances en non valeurs budget Commune et Assainissement

Budget Commune :

M. le Maire informe l'assemblée des difficultés de la Trésorerie d'Agglomération pour recouvrer certains titres. Il explique qu'il convient par conséquent que l'assemblée délibère afin de procéder à des admissions en non valeur pour un montant de **4296,23 €** sur le budget communal 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte que la Trésorerie d'Agglomération procède à des admissions en non valeur pour un montant de **4296,23 €** sur le budget communal 2016.

- dit que cette somme sera inscrite au budget communal à l'article 6541.

Budget Assainissement :

M. le Maire informe l'assemblée des difficultés de la Trésorerie d'Agglomération pour recouvrer certains titres. Il explique qu'il convient par conséquent que l'assemblée délibère afin de procéder à des admissions en non valeur pour un montant de **68,36 €** sur le budget assainissement 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte que la Trésorerie d'Agglomération procède à des admissions en non valeur pour un montant de **68,36 €** sur le budget Assainissement 2016.

- dit que cette somme sera inscrite au budget Assainissement à l'article 6541.

5) Créances éteintes budget Commune

M. le Maire informe l'assemblée des difficultés de la Trésorerie d'Agglomération pour recouvrer certains titres. Il explique qu'il convient par conséquent que l'assemblée délibère afin de procéder à des admissions en créances éteintes pour un montant de **1631,00 €** sur le budget communal 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte que la Trésorerie d'Agglomération procède à des admissions en créances éteintes pour un montant de **1631,00 €** sur le budget communal 2016.

- dit que cette somme sera inscrite au budget communal à l'article 6542

6) Equipement d'un système de mesure de débit trop plein station d'épuration

M. le Maire explique à l'assemblée que le Sydec l'a informé que la commune de Saint Perdon est concernée par les modifications de la loi sur l'eau du 1^{er} juillet 2015.

Effectivement l'article 12 stipule que le maître d'œuvre devra fournir un diagnostic réseaux aux services de contrôle ainsi qu'à l'Agence de l'Eau, avec une périodicité maximale de 10 ans.

De plus, l'article 17-II impose que tous les points de rejets directs au milieu soient déclarés et équipés s'ils sont supérieurs à 120kg/j de DBO5.

M. le Maire explique que le trop plein du bassin tampon (A2) est à équiper d'un système de mesure de débit en continu et il propose d'en équiper la station d'épuration communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de faire équiper la station d'épuration d'un système de mesure de débit trop plein,
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour cet équipement.

7) Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police

Cette délibération est reportée à l'année 2017 pour permettre de déposer un dossier global portant sur l'ensemble de l'aménagement du Bourg.

8) Demande de subvention DETR pour la salle paroissiale

M. le Maire propose à l'assemblée de soumettre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre de l'exercice 2016, les travaux de rénovation de l'ancienne salle paroissiale dont le prévisionnel HT des travaux est estimé à 71 000 €.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- propose de soumettre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2016 les travaux de rénovation de l'ancienne salle paroissiale,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016,

Charge M. le Maire des modalités d'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) Régime indemnitaire poste de rédacteur

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la création d'un poste de rédacteur au sein de la commune de Saint Perdon, il convient de délibérer sur le régime indemnitaire attaché à ce poste.

En effet, l'agent concerné détient actuellement le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et perçoit l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité d'Exercice des préfectures (IEMP). Or ces indemnités ne sont pas transposables, en l'état, au grade de rédacteur.

L'agent ayant atteint le 8^{ème} échelon peut percevoir l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires en lieu et place de l'IAT et l'IEMP.

Parallèlement à cela, une réforme du régime indemnitaire au sein de la fonction publique est en cours mais les textes sont parus très tardivement (*fin décembre 2015 pour application au 1^{er} janvier 2016*) et par conséquent le Centre de Gestion qui travaille sur la création d'outils pour la mise en place de ce nouveau

régime indemnitaire n'est pas en mesure d'aider la collectivité à délibérer sur l'Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise (IFSE).

M. le Maire, en accord avec Monsieur le Trésorier Principal propose de maintenir le régime indemnitaire actuel et d'accorder à cet agent l'IFTS en lieu et place de l'IAT et l'IEMP comme précédemment et ce jusqu'à la mise en place du nouveau régime indemnitaire au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accorder à l'agent concerné l'IFTS en lieu et place de l'IAT et l'IEMP dans les mêmes conditions que précédemment.

- dit que cette délibération prendra effet à compter de la date de création du poste de rédacteur, à savoir le 1^{er} juin 2016.

10) Informations diverses

Personnel :

M. le Maire informe l'assemblée qu'un agent des services techniques a fait valoir ses droits à la retraite. Il demande à l'assemblée s'il convient de le remplacer ou pas.

M. le Maire indique que compte tenu des transferts de compétences, le bureau municipal ne juge pas utile de le remplacer et préférerait avoir recours à des contrats saisonniers, si nécessaire.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au remplacement de l'agent au moins dans un premier temps.

Colombarium :

M. le Maire informe l'assemblée que la dernière concession disponible du columbarium a été vendue ce jour et qu'il convient de prévoir des travaux pour installer d'autres cases urnes. Il pense que le travail pourra se faire en régie municipale.

Distributeur de billets :

M. le Maire explique qu'il a fait une demande au Crédit Agricole pour la mise en place d'un distributeur de billets sur la commune.

Travaux Jean Bourlon :

M. le Maire explique que la climatisation de la salle Jean Bourlon est en cours. Il ajoute que les dalles du plafond, très abîmées seront bientôt remplacées.

M. le Maire ajoute que la kinésithérapeute fait installer la climatisation dans son cabinet.

Comité territorial du SYDEC :

M. Jean-Paul Darsaut explique qu'à l'occasion du dernier comité territorial du SYDEC a été évoquée la problématique de la pose des compteurs Linky qui seront mis en place par EDF à compter de 2019. Le SYDEC a souhaité objectiver le débat sur un sujet qui fait actuellement l'objet d'une grande campagne de désinformation auprès des collectivités et des administrés.

Moun Trail :

M. le Maire informe l'assemblée que le Moun Trail (course pédestre) sera a nouveau organisé cette année le 08 octobre 2016, 500 compétiteurs environ sont attendus.

Projet de logements sociaux :

M. le Maire rappelle qu'une réunion aura lieu avec Mme Péronne de XL Habitat le mercredi 20 avril 2016 à 18 heures en mairie pour la présentation du projet de construction de logements sociaux sur la propriété Labeyrie.

Aménagement du Bourg :

Mme Sandrine Casini donne le compte rendu de la dernière réunion avec Mme Marie Berthé, paysagiste en charge de l'aménagement paysager du Centre Bourg. Une présentation sera faite aux élus durant l'été avec des perspectives en 3D du projet.

Conseil Communautaire :

M. le Maire donne un bref compte rendu du dernier Conseil Communautaire. Le Compte administratif a été voté avec un excédent de 2 millions d'euros. La fiscalité va augmenter de 3%, la taxe des ordures ménagères de 3% également.

M. le Maire dit que le projet BIOME a été présenté. Ce projet de réserve des espèces animales en voie de disparition sera réalisé en deux phases sur un parc de 25 hectares à Pouydesseaux avec pour objectifs : conservation de la biodiversité, étude génétique des populations animales sauvages...

Rencontres de St-Perdon :

M. Jean-Paul Darsaut rappelle à l'ensemble des conseillers que les prochaines rencontres de St-Perdon auront lieu le vendredi 29 avril 2016 à 18h30 à la Salle Jean Bourlon. Les thèmes abordés seront centrés sur la période de la deuxième guerre mondiale : les réfugiés Alsaciens et les camps des prisonniers coloniaux dans les Landes.

Plate-forme sociale :

M. Jean-Paul Darsaut informe le Conseil Municipal que les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont été conviés à une visite de la plate-forme sociale à Mont de Marsan le mercredi 20 avril après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Louis DARRIEUTORT Maire	Sandrine CASINI Secrétaire de Séance	Régine NEHLIG Adjointe au Maire	Gilles CASTAIGNEDE Adjoint au Maire
Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire	Jean-Michel DOURTHE Conseiller	Marie Christine CAZENAVE Conseillère	Odile BENETEAU Conseillère
Didier LARTIGUE Conseiller	Corine LAFITTE Conseillère	Sébastien LANIBOIS Conseiller	Hélène DUPIN Conseillère
Cédric BARROUILLET Conseiller	Elodie DUDON Conseillère	Ludovic PASTOR Conseiller	Patrick DANGOUMAU Conseiller
Dorothee TASTET Conseillère	Stéphane HOULLIERE Conseiller	Patrick BEEUWSAERT Conseiller	